

## INSCRIPTION INDIVIDUELLE - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Définitions préalables :

« ANJH » correspond aux Actualités Néphrologiques Jean Hamburger, association de loi 1901 sise à l'Hôpital Necker, 149 rue de Sèvres, 75015 Paris, initiatrice du congrès du même nom ;

« DSME » est l'agence en charge de l'organisation des ANJH dans le cadre d'un contrat de mandat lui permettant d'agir au nom et pour le compte de l'association ANJH ;

« Site » correspond au site internet dédié aux ANJH à l'adresse [www.nephro-necker.org](http://www.nephro-necker.org) ainsi qu'à l'application « ANJH2021 » développée à l'occasion du congrès

« Inscription individuelle » correspond à l'inscription d'une personne physique ou morale au congrès des ANJH ;

« Client » correspond à la personne morale ou physique qui effectue l'inscription individuelle ;

« Participant » correspond à la personne enregistrée et confirmée suite à l'inscription individuelle ;

« Prestations » correspond à l'ensemble des services mentionnés au bulletin d'inscription et repris sur le site internet [www.nephro-necker.org](http://www.nephro-necker.org)

Les présentes conditions sont applicables aux inscriptions individuelles sur le Site, le Client étant garant du respect desdites conditions par les Participants.

### 1. Utilisation du Site :

Le Site permet d'offrir aux Clients la possibilité de s'inscrire aux ANJH soit directement en ligne soit par le biais d'un bulletin d'inscription téléchargeable retourné à DSME. Le Client est responsable financièrement de ses démarches sur le Site. Il garantit également la véracité et l'exactitude des informations fournies. Une utilisation du Site qui serait frauduleuse, ou qui contreviendrait aux présentes justifiera que soit refusé au Client, à tout moment, l'accès aux Prestations proposées par DSME.

### 2. Procédure d'inscription :

L'inscription est réservée aux seuls Clients ayant préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales dans leur intégralité et les ayant acceptées en cochant la case prévue à cet effet ou en retournant le formulaire d'inscription dûment rempli et signé.

Sans cette acceptation, la poursuite du processus d'inscription est techniquement impossible. En conséquence, la finalisation du processus d'inscription sur le Site ou l'envoi du formulaire d'inscription dûment rempli, signé et réceptionné par DSME vaut acceptation expresse par le Client des Conditions Générales.

L'Inscription Individuelle s'effectue exclusivement soit sur le Site des ANJH avec paiement en ligne, soit par correspondance via le formulaire d'inscription officiel à retourner avec le paiement. Aucune autre inscription ne sera acceptée.

Dès que le paiement est reçu, une confirmation de l'inscription, qui devient alors définitive, est alors transmise au Client.

Aucune inscription n'est confirmée si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant. À défaut de réception du paiement, l'inscription est donc nulle et non avenue. Il en est de même en cas de réception du paiement au-delà des délais prévus.

Les badges permettant d'accéder aux ANJH sont nominatifs. Ils ne sont pas échangeables et ne peuvent être revendus.

### 3. Tarifs et paiements :

Les tarifs ainsi que le détail des services proposés sont indiqués sur le Site et peuvent être détaillés par catégories de participants (ex. étudiants, membres, non membres, etc....).

Le tarif retenu pour l'inscription est celui en vigueur à la date de l'inscription faite en ligne et/ou de la réception du formulaire d'inscription.

Les prix sont exprimés TTC. La TVA en vigueur en France, soit 10% ou 20% selon

le type de prestations, est donc incluse dans le prix indiqué. Ce dernier est encaissé par l'association ANJH. La TVA n'est donc pas récupérable, l'association ANJH n'étant pas soumise à TVA.

Les paiements par carte bancaire s'effectuent directement sur le Site. Pour tout paiement par virement ou chèque bancaire, le Client dispose d'un délai de 15 jours à partir de la date de l'inscription pour faire parvenir à DSME le règlement correspondant. À défaut de réception de paiement dans les délais susmentionnés l'inscription et toutes les prestations annexes seront automatiquement annulées. Il est précisé que tout paiement par chèque ou virement doit être effectué au plus tard 2 semaines avant le premier jour de l'Événement. Les éventuels frais bancaires sont à la charge exclusive du Client/Participant. En cas de non perception de la somme réellement due, le Client se verra réclamer le montant différentiel.

#### 4. Modifications de l'inscription :

Tout changement de nom du Participant, à l'exception d'une éventuelle coquille lors de la saisie, sera considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription au tarif en vigueur au moment de la réception du nom du nouveau Participant. Le tarif applicable sera celui en vigueur au moment de la date de réception de la nouvelle inscription.

#### 5. Respect des règlements

En s'inscrivant, le Client s'engage au respect de l'ensemble des règlements applicables dans le cadre des ANJH ainsi qu'à l'ensemble des directives et consignes des organisateurs. Le Client se porte garant du respect de ces règlements par le Participant. Toute infraction auxdits règlements peut entraîner l'exclusion du Participant contrevenant, même sans mise en demeure, et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée.

#### 6. Conditions d'annulation :

Toute annulation par le Client de son Inscription doit être communiquée par

écrit au secrétariat des ANJH (fax ou courrier ou e-mail).

Les conditions suivantes sont applicables : Pour toute annulation signifiée au plus tard 2 semaines avant le premier jour des ANJH : remboursement des montants versés pour l'inscription et les prestations annexes déduction faite de 30 € de frais administratifs. En cas de non règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais administratifs resteraient dus. Pour toute annulation signifiée à moins de 2 semaines avant le premier jour des ANJH : aucun remboursement ne sera effectué. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, la totalité de ces montants resterait due. Les remboursements éventuels sont effectués après les ANJH.

7. Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part de DSME dont le Client rapporterait la preuve, les données conservées dans le système informatique de DSME ont force probante quant aux inscriptions faites par le Client. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

8. Responsabilités pour l'utilisation du Site : Il est impossible de garantir au Client l'absence d'anomalies, d'erreurs et de bugs susceptibles d'affecter la navigation sur le Site ou la mise en œuvre d'une fonctionnalité quelconque proposée sur le Site. De même Il est impossible de garantir au Client l'absence d'interruption ou de panne dans le fonctionnement du Site ou de l'éventuelle compatibilité du Site avec un matériel ou une configuration particulière. En aucun cas, DSME ne sera responsable des dommages directs ou indirects et/ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits ou d'une chance...) découlant de la fourniture et/ou de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les fonctionnalités du Site. En tout état de

cause, le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

#### 9. Responsabilités pour les Prestations :

La responsabilité de DSME ne peut être engagée qu'en cas de négligence dans le cadre de l'exécution des Prestations, négligence dont il appartient au Client/Participant d'apporter la preuve.

#### 10. Assurances

DSME déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile au titre des prestations qu'il réalisera dans le cadre du présent contrat. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre : – aux dommages causés par des tiers aux Participants ni causés par des Participants à des tiers ; – ainsi qu'aux dommages causés aux biens sous la garde du Participant.

La société gérant les lieux où se tiennent les ANJH répond de sa responsabilité civile en sa qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires ainsi que pour l'exploitation des entreprises et activités qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures.

#### 11. Force majeure :

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue des ANJH, et ce pour des raisons de force majeure, DSME pourra changer de lieu ou de date. Dans ces conditions, l'inscription restera valable sans possibilité de réclamation pour le Client ou le Participant. Faute de report possible de celui-ci, DSME ne sera débiteur d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du Client et du Participant. Si le cas de force majeure venait à durer ou à subvenir dans telle sorte que la tenue des ANJH est impossible, le présent contrat sera résilié de plein droit sans qu'aucune des parties

ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Sont notamment considérés comme des cas de Force Majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'une des parties et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement les obligations qui lui sont imparties au regard des présentes. En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie affectée par celui-ci doit en aviser immédiatement l'autre par tout moyen.

#### 12. Protection des données

En remplissant le bulletin d'inscription papier ou celui dématérialisé proposé sur le site [www.nephro-necker.org](http://www.nephro-necker.org) vous donnez votre consentement tel que défini par la base légale du RGPD à savoir un consentement libre, spécifique, éclairé et univoque, pour que vos données personnelles soient recueillies. Les adresses professionnelles ne sont pas considérées comme des données personnelles. Ces dernières (nom, prénom, adresse email, téléphone direct) sont enregistrées dans un fichier informatisé traité par l'agence DSME agissant pour le compte de l'association ANJH en tant que secrétariat des ANJH. Ces informations sont nécessaires afin d'enregistrer votre inscription au congrès ANJH et de vous informer. Ces données sont conservées uniquement par DSME pendant le délai de cinq ans correspondant à la durée légale de conservation des documents comptables. Certaines des données collectées (nom, prénom, ville) seront communiquées uniquement à des fins de reporting au Bureau de l'Association.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le secrétariat des Actualités Néphrologiques à l'adresse suivante : [secretariat@nephro-necker.org](mailto:secretariat@nephro-necker.org) Si vous estimez, après nous

avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Par ailleurs, DSME est susceptible de transmettre à son assureur les informations en rapport avec la réservation du Client. Cette transmission permet à DSME de lutter contre la fraude à la carte bancaire. La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la réservation du Client qui est à l'origine de cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par l'assureur et placé sous sa responsabilité.

### 13. Photographies & Vidéos

Le Participant autorise DSME et les ANJH à utiliser son image dans le cadre de photographies ou vidéos produites dans le cadre du congrès. Ces images et vidéos seront exploitées aux seules fins de promotion des activités des ANJH et de ses éditions à venir, et ce sur tout support et média existant ou à venir, pour la durée de protection des droit de propriété intellectuelle y afférent, pour toute exploitation en France et à l'étranger.

### 14. Informations et Réclamations

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles concernant les Prestations de DSME doit être adressée par mail à [secretariat@nephro-necker.org](mailto:secretariat@nephro-necker.org) ou par courrier dans les 30 jours suivant la fin des ANJH à l'adresse suivante : DSME 380 rue Clément Ader, 27930 Le Vieil Évreux  
Aucune réclamation ne sera traitée à l'issue de ce délai.

15. Modifications des Conditions Générales. DSME se réserve le droit à tout moment de changer, modifier, ajouter ou supprimer des parties aux présentes conditions générales, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations de Prestations effectuées antérieurement.

Il est donc impératif que le Client prenne connaissance et accepte les Conditions particulières et les Conditions Générales

au moment où il effectue sa réservation, notamment afin de s'assurer des dispositions en vigueur.

### 16. Manquements contractuels

Chaque partie pourra résilier de plein droit le contrat en cas de non-respect de l'autre partie des obligations stipulées aux présentes, et à défaut pour la partie défaillante d'avoir remédié au manquement constaté dans un délai de 8 jours suivant la réception d'une mise en demeure adressée par l'autre Partie.

### 17. Loi applicable

La présente relation contractuelle est régie par le droit français. Elle lie DSME, dont le siège est au Vieil Évreux au Client dont le Siège est son domicile (ou à son siège social s'il s'agit d'une personne morale). Le Tribunal d'Évreux sera seul compétent.

### 18. Interprétation

Les éventuelles difficultés d'interprétation du présent Contrat dans une autre langue sont résolues par référence au sens du Contrat dans sa version française.